

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES ARRETES DU MAIRE**

ARRETE N° 2025-025

OBJET : XIX EME RALLYE DE LA PORCELAINES Historique.

La Maire de la commune de Châteauneuf-la-Forêt.

- Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits des libertés des Communes, des Départements et des Régions,
- Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et des autoroutes, modifié,
- Vu l'arrêté du 7 juin 1977 modifié, relatif à la signalisation des routes et des autoroutes,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2211-1, L2212-2 et L 2213-1,
- Vu le Code de la route,

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures de sécurité en raison de l'organisation du XIXème rallye de la Porcelaine Historique les 12 et 13 avril 2025 par l'association Ecurie Mauve Historique,

ARRETE

Article 1^{er} : A l'occasion du XIXème rallye de la Porcelaine Historique organisé par l'association Ecurie Mauve Historique, la circulation et le stationnement seront interdits du **samedi 12 avril 2025 à partir de 6h00 jusqu'au dimanche 13 avril 2025 à 19h00** :

- sur l'Esplanade du Lac,
- sur le parking en face de la maison de retraite,
- sur les parkings face au lac.

Article 2 : La signalisation correspondante sera mise en place, conformément à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière – livre 1 – 8^{ème} partie signalisation temporaire, par l'association Ecurie Mauve Historique.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée :

- au Colonel commandant le Groupement de Gendarmerie de la Haute-Vienne.
- au Directeur Départemental des Services de Secours et d'Incendie.
- à la Directrice de la Maison de l'Aménagement.
- à Ecurie Mauve Historique

Fait à Châteauneuf-la-Forêt, le 10 mars 2025.

**La Maire,
Françoise RIVET**

